

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2023 :**  
**DELIBERATIONS N°2023 / 12-01 à 2023 / 11-16**

L'an deux mil vingt trois

Et le 13 Décembre

A 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUROUX s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme PIJEAU Anne-Marie, Maire.

Présents : BRUNEL GILARDIN Hélène, DELMAS Pascal, GAILLARD Julian, LIAGRE Régis, MOURGUES Emmanuel, PIJEAU Anne-Marie, RICHARTE Guy, TAULEMESSE Valérie, VILLEDIEU Jérôme

Absent(s) : WASSELIN Dylan

Absent(s) représenté (s) : RUIZ Jérôme par BRUNEL GILARDIN Hélène

Secrétaire de Séance : TAULEMESSE Valérie

**2023/12-1 : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 novembre 2023**

Approuvé à l'unanimité

**2023/12-2 : Vente d'une partie de la parcelle sectionale E 959 (Validation de la consultation des électeurs de la section de Florac)**

Approuvé à l'unanimité

**2023/12-3 : Vente d'une partie de la parcelle sectionale F 645 (Validation de la consultation des électeurs de la section de Chazeaux)**

Partie de la parcelle F 645 : Nouvelle parcelle F 849

Approuvé à l'unanimité

**2023/12-4 : Vente de la parcelle sectionale F 843 (Validation de la consultation des électeurs de la section de Chazeaux)**

Approuvé à l'unanimité

**2023/12-5 : Achat de la parcelle F 847 par la commune à Monsieur Antoine GIL**

Approuvé à l'unanimité

**2023/12-6 : Adhésion à la fondation du patrimoine pour 2023**

Approuvé à l'unanimité

2023/12-7 : Vente de la parcelle sectionale n° E 1037 à Mme BA

Approuvé à l'unanimité

2023/12-8 : Adhésion au contrat cadre de fourniture de titres restaurant du CDG48

Approuvé à l'unanimité

2023/12-9 : Tarif eau et assainissement 2024

Discussion sur le prix de l'eau pour les particuliers au-delà de 30 m<sup>3</sup> : 1,80 € ou 1,90 € ? :  
7 votes pour 1,80 €, 1 vote pour 1,90 € et 2 abstentions

Le prix de l'eau et de l'assainissement pour 2024 sera donc de :

Assainissement		
	Particuliers	EHPAD – Foyers Saint Nicolas - Agriculteurs
Part fixe (Abonnement annuel)	46 €	45 €
Tranche 1 (0 à 120 m <sup>3</sup> )	0,75 € le m <sup>3</sup>	0,75 € le m <sup>3</sup>
Tranche 2 (≥ à 121 m <sup>3</sup> )		0,40 € le m <sup>3</sup>

  

Eau		
	Particuliers	EHPAD – Foyers Saint Nicolas - Agriculteurs
Part fixe (Abonnement annuel)	75 €	75 €
Tranche 1 (0 à 30 m <sup>3</sup> )	1,70 le m <sup>3</sup>	1,70 le m <sup>3</sup>
Tranche 2 (≥ à 31 m <sup>3</sup> )	1,80 le m <sup>3</sup>	0,90 €

Approuvé à l'unanimité

2023/12-10 : Crédit d'une régie événementielle

Un inventaire des objets présents dans l'ancienne école de jeune fille est en cours d'établissement. Une vente aura lieu, avec priorité aux habitants d'Auroux.  
Il faut donc créer une régie pour pouvoir vendre ces biens.

Approuvé à l'unanimité

2023/12-11 : Transfert de la voirie sectionale de Florac en bien communal public

Approuvé à l'unanimité

2023/12-12 : Crédit d'un emploi non permanent Adjoint Technique Territorial suite à un accroissement saisonnier d'activité à temps complet

Approuvé à l'unanimité

2023/12-13 : Acquisition du Bien Vacant Sans Maître PRADET M

Approuvé à l'unanimité

2023/12-14 : Acquisition du Bien Vacant Sans Maître VIALA Marie

Approuvé à l'unanimité

2023/12-15 : Acquisition du Bien Vacant Sans Maître RODIER Jean-Pierre

Approuvé à l'unanimité

2023/12-16: Acquisition du Bien Vacant Sans Maître RAVEL Marie, épouse MATHIEU

Approuvé à l'unanimité

2023/12-17 : Questions diverses :

Vente Berthet

Valérie TAULEMESSE  
Secrétaire de Séance



Anne-Marie PIJEAU  
Maire d'Auroux

